



# DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Vous aimez vous occuper d'enfants ?  
Vous souhaitez exercer un métier  
d'accueil et d'éveil ?  
Pourquoi ne pas devenir assistant(e)  
maternel(le) ?

## UN MÉTIER

**L'assistant(e) maternel(le) est un professionnel de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueille à son domicile des enfants de moins de 18 ans confiés par leurs parents de manière régulière ou occasionnelle.**

Il a, pendant les temps d'accueil, la responsabilité de garantir le bien-être et le bon développement de l'enfant en s'assurant de sa santé, de sa sécurité et de son épanouissement.

L'assistant(e) maternel(le) peut être employé par les parents de l'enfant accueilli (via un contrat de travail) ou par une crèche familiale.

## DES CONDITIONS INDISPENSABLES

- Disposer d'un **logement adapté et sécurisé**,
- Connaître les étapes du **développement de l'enfant**,
- Maîtriser la **langue française**,
- Ne **pas avoir de mention sur son casier judiciaire** incompatible avec l'accueil d'enfants mineurs.

## UNE OBLIGATION : L'AGRÈMENT

Pour exercer ce métier, un agrément délivré par le Président du Conseil départemental est obligatoire. Il précise le nombre d'enfants que l'assistant(e) maternel(le) est autorisé(e) à accueillir simultanément, ainsi que, le cas échéant, l'âge et les périodes d'accueil.

## COMMENT OBTENIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE ?

- À l'issue des **réunions d'information** organisées par le Conseil départemental à l'attention des personnes intéressées par ce métier.

**Pour y participer et connaître les dates de ces réunions, contactez le service agréments.**

- **En le demandant au service agréments** ou en venant le chercher à l'accueil situé 38, rue Edouard Vaillant à Tours.
- **En le téléchargeant sur les sites suivants :**

[www.departement-touraine.fr](http://www.departement-touraine.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

(site officiel de l'Administration Française)

## RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire // service agréments  
Tél. **02 47 31 45 35**  
[agreements@departement-touraine.fr](mailto:agreements@departement-touraine.fr)